

**Lettre ouverte à Mme Dominique SANTONI
Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon**

Objet : Prolifération des projets photovoltaïques et agrivoltaïques sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon

Madame la Présidente ,

Le Parc Naturel Régional du Luberon, classé Réserve mondiale de Biosphère par l'UNESCO, constitue l'un des territoires les plus remarquables de France méridionale. Ses paysages façonnés par des siècles d'agriculture traditionnelle, ses villages perchés, ses garrigues et ses forêts de cèdres abritent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle.

C'est précisément pour préserver ce patrimoine naturel, paysager et humain irremplaçable que le Parc a été créé, et c'est au nom de cet héritage commun que nous sommes conduits à vous interpeller aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une multiplication préoccupante des projets photovoltaïques et agrivoltaïques sur le territoire du Luberon. Portés par des opérateurs privés attirés par l'ensoleillement exceptionnel de la région et par les dispositifs incitatifs de la politique nationale, ces projets se développent à un rythme qui suscite une inquiétude croissante parmi les habitants, les agriculteurs, les associations de défense de l'environnement et les élus locaux.

Nous ne contestons pas la nécessité de la transition énergétique. La lutte contre le réchauffement climatique est impérieuse, et les énergies renouvelables y jouent un rôle indispensable. Mais la transition écologique ne peut se faire contre les territoires, ni au détriment des écosystèmes qu'elle prétend protéger.

À ce jour, au moins quatre projets menacent l'intégrité du Luberon: Robion, Joucas, Lioux, Buoux, ces derniers dans des sites uniques!

I. Une pression foncière et paysagère sans précédent

Les projets recensés sur le territoire couvrent des surfaces agricoles et naturelles considérables. Certains visent des parcelles situées en zones sensibles — visibles depuis des sites protégés, en lisière de zones Natura 2000 ou en continuité d'espaces naturels jouant un rôle essentiel pour la faune et la flore. L'installation de panneaux solaires sur des dizaines, voire des centaines d'hectares, défigure irrémédiablement des paysages qui constituent l'identité même du Luberon, et que le Parc a mission de préserver au titre de sa Charte.

La notion d'agrivoltaïsme, présentée comme une solution vertueuse alliant production agricole et production d'énergie, ne doit pas devenir un habillage commode permettant

de contourner les protections réglementaires applicables aux zones A et N des plans locaux d'urbanisme. Si la loi APER a posé un cadre, son application locale exige une vigilance accrue de la part des autorités compétentes, au premier rang desquelles le Parc.

II. Des menaces réelles sur la biodiversité

Le territoire du Luberon abrite des espèces remarquables, Lézard Ocellé, ou le Pélobate Cultripède, ou certaines espèces de Libellules, Outarde canepetière, aigle de Bonelli, orchidées sauvages, insectes pollinisateurs endémiques.....dont les habitats sont étroitement liés aux terres agricoles ouvertes et aux espaces semi-naturels. L'artificialisation de ces milieux, même partielle, peut rompre des continuités écologiques indispensables au maintien de populations animales et végétales déjà fragilisées.

Les études d'impact produites par les porteurs de projets ne sauraient, à elles seules, constituer une garantie suffisante : elles sont le plus souvent très insuffisantes, leur périmètre est souvent trop étroit pour appréhender les effets cumulatifs d'une multiplication des installations à l'échelle du massif. Il appartient au Parc d'imposer une vision systémique que les procédures d'autorisation parcellaires ne peuvent offrir.

III. Un modèle agricole et culturel sous pression

Les agriculteurs du Luberon entretiennent depuis des générations des paysages en terrasses, des oliveraies, des lavandes et des cultures maraîchères qui font la singularité de ce territoire. La tentation de louer ou céder des terres à des exploitants énergétiques, à des tarifs très supérieurs à ce que permet l'agriculture, fragilise la transmission des exploitations et menace la pérennité d'un modèle agri-culturel au sens plein du terme.

L'agrivoltaïsme ne doit pas devenir, sous des dehors de modernité et de double performance, l'instrument d'une déprise agricole accélérée. La loi du 5 novembre 2024 a posé des garde-fous en exigeant que la production agricole reste l'activité principale sur les parcelles concernées ; encore faut-il que ces dispositions soient effectivement contrôlées et sanctionnées sur le terrain.

IV. Nos demandes

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Présidente, de prendre des mesures à la hauteur des enjeux :

- Que le Parc adopte une doctrine claire et publique en matière d'implantation de projets photovoltaïques et agrivoltaïques , définissant des zones d'exclusion absolue, des critères stricts de compatibilité avec les objectifs de la Charte, et des seuils de vigilance au-delà desquels une instruction renforcée s'impose.

- Que soit mis en place un observatoire territorial permettant d'évaluer les effets cumulatifs de l'ensemble des projets — instruits ou en cours — sur la biodiversité, le paysage et le foncier agricole.
- Que les habitants, les agriculteurs et les associations soient associés de manière réelle et transparente à toute décision relative à l'implantation de ces équipements sur le territoire du Parc, bien en amont des procédures réglementaires obligatoires.
- Que le Parc use pleinement de sa capacité à formuler des avis défavorables motivés sur les projets incompatibles avec sa mission, et engage un dialogue exigeant avec les services de l'État et les collectivités compétentes pour que ces avis soient dûment pris en compte.

Le Luberon n'est pas un territoire disponible pour une colonisation énergétique désordonnée. Il est un bien commun, fruit d'une histoire humaine et naturelle longue, qu'il nous appartient de transmettre intact aux générations futures.

Sans une politique active de régulation et de soutien à la transmission agricole, le Luberon risque de perdre ce qui fait sa singularité. Nous attendons du Parc des actes concrets, mesurables et suivis publiquement.

Le Luberon n'appartient pas aux fonds d'investissement qui déposent des permis depuis des bureaux à Lyon ou Paris ou encore la Corse. Il appartient à ceux qui l'aiment, y vivent, y travaillent et y transmettent une culture millénaire.

La vocation du Parc est de protéger et préserver le Luberon, alors, nous faisons confiance à votre engagement pour que le Parc soit, sur ce sujet comme sur les autres, le garant vigilant de cet héritage .

Dans cet esprit, nous demeurons disponibles pour tout échange et vous prions d'agrèer , Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses, civiques et déterminées.

Pour Luberon Nature

Le Président



Christian LAMBARD